

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Commune de Val d’Erdre-Auxence

Enquête publique et enquête parcellaire du lundi 14 novembre 2022 au vendredi 16 décembre 2022 inclus

Arrêté préfectoral DIDD-BPEF-2022 n° 304 du 21 octobre 2022

RD 963 – contournement du Louroux-Béconnais
Demande d’autorisation environnementale
(volets « eau et milieux aquatiques » et « défrichement »)

Je soussigné(e) Michel Bourcier, Maire de Val d’Erdre-Auxence
certifie que les avis d'ouverture des enquêtes prescrites par l'arrêté
préfectoral susvisé ont été affichés* à la mairie de Val d’Erdre-Auxence
dans les lieux habituellement réservés à cet effet, à partir
du** 28 octobre 2022 et qu’ils ont été maintenus en place
jusqu’au*** 16 décembre 2022.

Fait à Val d’Erdre - Auxence
Le 16 Décembre 2022



Le Maire,
Michel BOURCIER
(cachet et signature)

**A remplir et signer à la clôture de l'enquête
et à transmettre au commissaire enquêteur**

Rappel :

*Affichage obligatoirement sous format « papier » sur panneaux d'affichage ou autre support

**Les avis sont affichés 15 jours au moins avant le début de l'enquête publique

***Les avis sont affichés jusqu'au dernier jour inclus de l'enquête publique